

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020 A 20H00

Date de convocation : 29 septembre 2020

Date d'affichage : 29 septembre 2020

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt, le 6 Octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Denis CHOPIN.

Etaients présents : Denis CHOPIN ; Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT ; Adjoint, Pierrick BARON, David GILBERT, Guillaume LALOE, Nathalie BRILLARD, Maëlig LE DU, Loïc CARRE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Catherine DOMAGNE, Conseillers.

Etait absente excusée : Delphine MARTIN a donné son pouvoir à David GILBERT.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 15 septembre 2020.

Finances

- 1/ Analyse financière de la commune présentée par M RETO Trésorier de Fougères Collectivités
- 2/ Devis
- 3/ Redevance Assainissement collectif – Tarif 2021

Urbanisme

- 4/ Choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une habitation Lotissement Le Couesnon
- 5/ Taxe d'aménagement 2021

Marchés Publics

- 6/ Choix des entreprises Marché Cimetière n°2 avec préau d'accueil

Administration générale

- 7/ Solde participation ramassage scolaire à la commune de Luitré-Dompierre
- 8/ Refacturation de la vaisselle salle korrigans et salle lancelot en cas de casse
- 9/ Désignation d'un représentant élu pour la SPL Fougères Tourisme

Ressources humaines

- 10/ Accueil d'un stagiaire PREMICOL automne 2020

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : Delphine MARTIN a donné son pouvoir à David GILBERT.
- Ajout de points à l'ordre de jour : Désignation du Délégué titulaire du SMICTOM, Désignation des Délégués titulaire et suppléant pour la commission CLETC Fougères Agglomération.
- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 15 septembre 2020.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FINANCES

1/ ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE PRESENTEE PAR M RETO TRESORIER DE FOUGERES COLLECTIVITES

Un diaporama a été présenté par M RETO, trésorier de Fougères Collectivités.

Voici la synthèse de son intervention :

Situation très saine et des ratios d'analyse favorables

- Les produits de fonctionnement nettement au-dessus de la moyenne
- Le ratio de rigidité est très peu élevé
- La caf nette est d'un montant très important
- Le fonds de roulement net global reste d'un haut niveau
- Le ratio encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre/CAF brute est très favorable à la commune
- Le niveau de la trésorerie est très confortable
- Les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont très élevées et le taux d'imposition est situé en-dessous des moyennes régionales
- Une relative attention sera toutefois portée au niveau des charges de fonctionnement, qui malgré leur stabilité sur la période étudiée et l'importance des produits de fonctionnement, demeurant élevées par rapport aux moyennes de la strate référence.

2/ DEVIS

Aucun devis n'a été présenté. Certains éléments manquent pour valider les dépenses.

Le devis concernant le chauffage du logement n°7 sera étudié pour le Budget 2021.

3/ REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF –TARIF 2021

Le conseil municipal doit se positionner annuellement sur la redevance d'assainissement collectif.

Cette dernière est inscrite en recettes de fonctionnement sur le budget assainissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **DECIDE** de ne pas augmenter la redevance d'assainissement collectif. Les tarifs appliqués à partir du 1^{er} janvier 2021 seront les suivants :
 - 1.80 € H.T. /m³ d'eau consommée
 - une part fixe de 32.26 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Exemple

Composantes de la facture d'un usager ayant consommé 120 m³ d'eau sur le tout à l'égout.

	2021	2021
Collectivité (1.80 €)	248.26 €	250.98 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) (0.15 €)	18.00 €	18.00 €
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (0.30 €)	36.00 €	36.00 €
TVA (10 %)	30.23€	30.50 €
TOTAL TTC	332.49€ (+0%)	335.48€ (+1%)

URBANISME

4/ CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION LOTISSEMENT LE COUESNON

Le sujet est reporté ultérieurement.

5/TAXE D'AMENAGEMENT 2021

LE SAVIEZ-VOUS ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement.

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc...)

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionales (uniquement en région Ile de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à l'autre.

Son montant peut-être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1^{ère} et à la 2^{ème} date d'anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).

Pour calculer votre taxe d'aménagement, vous pouvez aller sur le site internet suivant : www.tax-amenagement.fr.

.....

Dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, avant le 30 novembre prochain de chaque année, les collectivités peuvent prendre une délibération pour instaurer la taxe d'aménagement (TA) ou y renoncer, fixer les taux applicables et décider d'exonérations facultatives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DECIDE**, sur l'ensemble du territoire communal :
 - de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 1 %
- **DECIDE** de ne pas adopter d'exonérations facultatives en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

L'adoption ou la renonciation à la taxe d'aménagement vaut pour une période minimale de 3 ans.

La présente délibération est valable un an, reconductible d'année en année. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme

MARCHES PUBLICS

6/CHOIX DES ENTREPRISES MARCHE CIMETIERE N°2 AVEC PREAU D'ACCUEIL

Par délibération n°33/2020 du 5 mars 2020, le conseil municipal avait validé l'APD pour le montant suivant : 397 991.25 € HT

Suite à l'étude sol réalisée, le maître d'œuvre a dû ajuster l'estimation financière. En effet, une augmentation de la structure de chaussée doit être prévue et cette dernière a une incidence sur les terrassements et l'empierrement. Le montant définitif de l'estimation passe donc de 397 991.25 € HT à **428 000.00 € HT.**

Marché : Création cimetière n°2 avec préau d'accueil

Ouverture des plis électroniques : Le 3 septembre 2020 à 12h00.

Relance du Lot n°3 pour objet infructueux sur Mégalis.

Ouverture des plis électroniques : Le 30 septembre 2020 à 12h00

Remise du compte-rendu de l'analyse des offres : Le 5 octobre 2020 à 17h00

M. Le Maire propose de retenir les offres suivantes conformément au rapport d'analyse du maître d'œuvre Atelier Bouvier Environnement

Lots	Estimatif H.T.	Entreprises	Montant H.T.
N°1 – VRD*	En cours de négociation		/
N°2 – Aménagement paysager – Maçonnerie	En cours de négociation		/
N°3- Gros œuvre	En cours de négociation		/
N°4 – Charpente Bois	41 000.00 €	DARRAS Romagné (35)	36 671.00 €
N°5 – Couverture Zinc	En cours de négociation		/
N°6 – Serrurerie - Métallerie	17 500.00 €	AUSSANT St Sauveur des Landes (35)	14 753.00 €
N°7 – Carrelage - Faïence	2 500.00€	JANVIER Lécousse (35)	3 666.47 €
N°8 – Electricité	8 000.00 €	ATEE Coutances (53)	5 540.00 €
N°9 – Plomberie Sanitaire	9 000.00 €	AIR B Bruz (35)	7 853.36 €
	78 000.00€		68 483.83 €

* Les lots 1, 2,3 et 5 seront validés au prochain conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- VALIDE** le nouveau montant de l'estimation à 428 000.00 € HT, celui-ci détermine la rémunération définitive du maître d'œuvre,
- DECIDE** de retenir les offres des entreprises (lots n°4, 6, 7,8 et 9) ci-dessus,
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

ADMINISTRATION GENERALE

7/SOLDE PARTICIPATION RAMASSAGE SCOLAIRE A LA COMMUNE DE LUITRE-DOMPIERRE

Par délibération n°38/2020 du 30 avril 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- A APPROUVE** la participation aux frais de ramassage scolaire à hauteur de 7/12^{ème} du montant suivant 6 377.13 € soit 3 719.99 €.

La Préfecture a validé la reconduction du ramassage scolaire pour l'année 2020/2021.

Le Conseil Municipal peut désormais verser le solde à hauteur de 5/12^{ème}, c'est-à-dire 2 657.14 € (le trop versé de 22.87 € est décompté).

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE** le solde de participation aux frais de ramassage scolaire pour le montant suivant 2 657.14 €.
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

8/REFACTURATION DE LA VAISSELLE SALLE KORRIGANS ET SALLE LANCELOT EN CAS DE CASSE

La vaisselle a été renouvelée à la Salle des fêtes Lancelot. Pour la salle Korrigans, de nouveaux achats ont été effectués pour répondre aux besoins des administrés.

Pour refacturer la vaisselle en cas de casse, il nous faut délibérer le prix à imputer de chaque ustensile.

Voici le détail :

SALLE KORRIGANS

TARIFS VAISSELLE PERDUE/CASSEE

Prix à l'unité

DESIGNATION	Prix € TTC
Assiette creuse	4
Assiette plate dessert	4
Assiette plate	5
Fourchette	1
Couteau	1
Cuillère grande	1
Cuillère café	1
Verre Normandie 23 cl	3
Verre Normandie 16,5 cl	2
Gobelet 20 cl	1
Tasse café 9 cl	2

SALLE DES FÊTES LANCELOT
TARIFS VAISSELLE PERDUE/CASSEE

Prix à l'unité

DESIGNATION	Prix € TTC	DESIGNATION	Prix € TTC
Assiette creuse	4	Passoire conique inox	49
Assiette plate 0,23 mm	4	Araignée inox	24
Assiette plate 0,28 mm	5	Planche découpe	23
Tasse café	2	Rack égouttoir inox	23
Fourchette	1	Passe bouillon	20
Couteau	2	Marmite 36cm	84
Cuillère grande	1	Marmite 40cm	99
Cuillère café	1	Verre à vin/porto 11cl	3
Couteau poisson	2	Marmite 45cm	144
Fourchette poisson	2	Faitout 24,5cm	87
Carafe inox 1,5l	14	Faitout 27,5cm	102
Ménagère sel & poivre	4	Couvercle 36cm	14
Saucière 25 cl	6	Couvercle 40cm	15
Carafe verre 1,3l	3	Couvercle 45cm	19
Plat rond inox 33cm	8	Plat à rôtir 40*32	61
Plat ovale 46*30	7	Plat à rôtir 50*40	82
Verre empilable sans pied 16cl	2	Bac gastro 53*32.5*6.5	11
Plat ovale 60*25	9	Bac gastro perforé 53*32.5	14
Plat ovale 41*28	6	Bac gastro 53*32.5*10	13
Plateau 41cm	10	Bac gastro 53*32.5*15	19
Légumier 24cm	7	Couvercle inox 53*32.5	50
Soupière 24cm	12	Casserole (tous diamètres)	15
Corbeille pain	5	Percolateur 15l	168
Ecumoire inox 14cm	9	Coupe champagne	2
Ecumoire inox 10cm	6	Verre à eau/vin 16.5cl	4

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- VALIDE** les tarifs de vaisselle (en cas de perte ou de casse) pour les salles Lancelot et Korrigans
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

9/DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ELU POUR LA SPL FOUGERES TOURISME

Notre commune est actionnaire de l'office du Tourisme, la SPL Fougères Tourisme.

Suite au dernier scrutin, le conseil municipal doit désigner un ou une représentant(e) pour siéger à l'assemblée spéciale.

Pour information, une fois l'ensemble des membres désignés par les communes de Fougères Agglomération, l'assemblée spéciale se réunira et élira un de ses membres, qui siégera au conseil d'administration de la SPL Fougères Tourisme.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- DESIGNE** Mme Florence GELOIN comme représentant de l'assemblée spéciale de la SPL Fougères Tourisme
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

RESSOURCES HUMAINES

10/ACCUEIL STAGIAIRE PREMICOL AUTOMNE 2020

Préparation aux missions des collectivités (PREMICOL)

« Afin de proposer aux collectivités des remplaçants possédant des connaissances de base et des acquis théoriques et pratiques, le CDG 35 organise depuis 1995 des sessions de préparation pour l'accès à certains métiers territoriaux, en partenariat avec Pôle Emploi.

QUELS MÉTIERS ?

- **Assistant de service à la population** : assurer l'accueil de la population et traiter les demandes des habitants (état civil, formalités administratives, urbanisme opérationnel, comptabilité d'exécution...),
- **Secrétaire de mairie** : apporter une expertise technique aux élus et organiser les dossiers de la commune (budget, urbanisme prévisionnel, développement local, marchés publics...),
- **Gestionnaire finances - comptabilité** : prendre en charge la gestion financière et comptable d'une collectivité (préparation budgétaire, suivi comptable du budget et des marchés publics).
- **Gestionnaire ressources - humaines** : assurer la gestion de la carrière et des dossiers des agents, réaliser la paie, assurer le recrutement en lien avec l'autorité territoriale dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires.
- **Gestionnaire d'urbanisme** instruire les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme, suivre les documents d'urbanisme, rôle de conseil et d'assistance dans le pilotage des opérations d'aménagement urbain et de construction.

LES MODALITÉS

- Préparations en alternance de 2 à 3 mois selon le métier.
- Modules théoriques enseignés par des professionnels territoriaux, spécialistes de leur matière et des stages en collectivités territoriales.
- 3 type de parcours, modules en commun et spécialisés, adaptation possible en fonction du profil du stagiaire.
- Evaluation tout au long de la formation.
- Dispositif reconnu par les collectivités territoriales.
- Intégration aux missions temporaires à l'issue (sous contrat de droit public). »

La collectivité va accueillir Hugo COTREL à compter du mercredi 14 octobre 2020 jusqu'au 8 janvier 2021.

Il sera présent environ 40 jours.

Hugo COTREL va se former auprès de Maryline TALIGOT pour devenir secrétaire de mairie.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

-**PREND ACTE** que Monsieur Hugo COTREL va intégrer la collectivité dans le cadre de PREMICOL du 14 octobre 2020 au 8 janvier 2021.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ajouts à l'ordre du jour

Mme Delphine MARTIN a déposé sa lettre démission pour raisons personnels le lundi 05/10/2020.

Le conseil municipal doit délibérer à nouveau sur la désignation d'un délégué titulaire

DELIBERATION A REPENDRE : SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMICTOM) – PROPOSITION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR ETRE DELEGUES

M. Le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de proposer à Fougères Agglomération qui exerce la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » des conseillers municipaux pour être délégué titulaire (1) et délégué suppléant (1) au comité syndical du SMICTOM. C'est ensuite Fougères Communauté qui désignera des représentants au sein du comité syndical du SMICTOM.

En vertu de l'article L.5211-7 du CGCT, il est procédé à un vote à bulletin secret pour proposer les conseillers municipaux pour être délégués. Pour chaque conseiller à proposer, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	14
Bulletins blanc ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu : M. Pierrick BARON _____ 14 voix

Monsieur Pierrick BARON, ayant obtenu la majorité absolue, va être proposé à Fougères Agglomération pour être délégué titulaire au comité syndical du SMICTOM.

➤ **Délégué suppléant :**

A obtenu : M. Franck BRYON _____ 14 voix

Monsieur Franck BRYON, ayant obtenu la majorité absolue, va être proposé à Fougères Agglomération pour être délégué suppléant au comité syndical du SMICTOM.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

La Commission Locale chargée d'évaluer les transferts prévus à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts est créée par le Conseil d'Agglomération qui en détermine la composition à la majorité des 2/3.

Elle est composée de conseillers municipaux désignés par les communes. Le texte ne prévoit pas de composition spécifique mais chaque commune doit être représentée par au moins un membre. (1 titulaire, 1 suppléant)

Vu le périmètre de Fougères Agglomération ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Les suppléants ne pourront siéger qu'en cas d'empêchement des titulaires

Nombre de votants	_____	14
Bulletins blanc ou nuls	_____	0
Nombre de suffrages exprimés	_____	14
Majorité absolue	_____	8

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu : M. Denis CHOPIN. _____ 14 voix

Monsieur Denis CHOPIN, ayant obtenu la majorité absolue, va être proposé à Fougères Agglomération pour être délégué titulaire à la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

➤ **Délégué suppléant :**

A obtenu : M. Franck BRYON _____ 14 voix

Monsieur Franck BRYON, ayant obtenu la majorité absolue, va être proposé à Fougères Agglomération pour être délégué suppléant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

QUESTIONS DIVERSES

- Commission Culture Information et Communication : Réunion le samedi 24/10/2020 à 9h30, Salle brocéliande
- Réunion sur le Patrimoine communal, le mercredi 14/10/2020 à 20h00
- Subvention AAD 02.10.2020 Dynamisation des centres bourgs déposée semaine dernière au Département d'Ille-et-Vilaine.
- M Loïc CARRE a fait part au conseil municipal qu'il fallait éventuellement prévoir de la signalétique pour indiquer La Selle-en-Luitré au niveau de la voie verte.

REGISTRE DES SIGNATURES

51	01/09/20	Logement	Signature de l'état des lieux et du bal au logement n°7
51	01/09/20	Logement	Signature de l'état des lieux et du bal au logement n°7
52	07/09/20	Finances	Devis FGDON – Cages pièges ragondins – 560.00 € TTC
53	21/09/20	Urbanisme	Accord DP rénovation habitation 179 Vaux M. et Mme BESNARD René
54	17/09/20	Administration générale	Convention des services facultatifs CDG35 pour le mandat 2020-2026
55	23/09/20	Finances	Dossier de demande de prêt auprès du CMB pour le marché cimetièrè n°2
56	23/09/20	Finances	Devis Loir Illuminations –Cordons lumière – 676.80 € TTC
57	25/09/20	Ressources Humaines	Acceptation de stage au sein du service technique (bâtiments communaux) pour un jeune de la commune de La Selle-en-Luitré
58	26/09/20	Finances	Devis Jacques Brault – remplacement d'un détenteur gaz – 329.04 € TTC
59	29/09/20	Finances	Devis KG Mat Collectivités – Bacs à fleurs- 1858.39 € TTC
60	03/10/20	Urbanisme	Accord permis de démolir hangar + extension parpaings – M. SEGRETAIN Jean-Damien – 233 La Haute Chérine

La séance s'est levée à 22H21

09 OCT. 2020



**Le Maire,
Denis CHOPIN**